



# PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Montauban, le 27 juillet 2023

## Communiqué de presse

### Installation du comité d'accompagnement et de soutien aux entreprises en difficulté le 27 juillet L'État accompagne et soutient les entreprises impactées par les violences urbaines

Ce jeudi 27 juillet 2023, M. Vincent Roberti, préfet de Tarn-et-Garonne et M. Jean-Michel Poux, directeur départemental des finances publiques, ont installé le comité départemental d'accompagnement et de soutien aux entreprises en difficulté, touchées par les conséquences des violences urbaines.

Ce comité a réuni les représentants locaux des professionnels, des institutions et des organismes qui accompagnent les entreprises en difficulté.

Il a pour objectifs :

- d'informer les entreprises en difficulté des mesures et actions de l'État
- de recueillir les initiatives et observations des acteurs économiques
- de favoriser la coordination entre tous les acteurs
- de partager leur appréciation de la situation
- de recueillir les éléments du terrain

#### Le rôle du conseiller départemental aux entreprises en difficulté

La direction générale des finances publiques (DGFIP) pérennise sa dynamique d'accompagnement des entreprises fragilisées pendant les différentes crises récentes, en s'appuyant sur **le conseiller départemental aux entreprises en difficulté** (anciennement dénommé « conseiller départemental sortie de crise »).

Ce conseiller de la DGFIP, point de contact privilégié des entreprises fragilisées par la hausse des prix de l'énergie, est aujourd'hui mobilisé pour soutenir et orienter les commerçants, artisans et chefs d'entreprises affectés par les violences urbaines. Interlocuteur de confiance, il respecte un strict cadre de confidentialité, notamment vis-à-vis du secret des affaires et du secret fiscal. Il intervient, en coordination avec les principaux partenaires des entreprises (chambres consulaires, fédérations et syndicats professionnels, Banque de France et réseau bancaire, experts-comptables, tribunaux de commerce et judiciaire, administrations de l'économie, Urssaf,...) pour proposer une solution adaptée et opérationnelle à chaque entreprise, en fonction de sa situation.

#### Le dispositif global d'accompagnement des entreprises impactées par les violences urbaines.

Dans le cadre de ce comité, les services de l'État ont détaillé les mesures mises en place pour répondre aux besoins des entreprises impactées par les violences urbaines.

- des étalements ou reports de charges sociales et fiscales pour les entreprises en difficulté (URSSAF et DRFIP) à l'exception de la TVA et du prélèvement à la source,
- la possibilité, à titre exceptionnel, et au cas par cas, pour les commerçants les plus touchés de bénéficier d'une annulation de charges sociales et fiscales,
- la modulation à la baisse du taux d'impôt sur le revenu (DDFIP),
- la possibilité de mobiliser le dispositif d'activité partielle (DDETSPP),
- la dérogation au repos dominical avec l'ouverture de dimanches supplémentaires pour les commerces du département, disposition mise en œuvre le dimanche 9 juillet,
- un assouplissement du dispositif « aides financières exceptionnelles au titre de l'action sociale du CPSTI » pour les travailleurs indépendants, selon le nombre de jours de fermeture (URSSAF),
- la nomination d'une référente nationale : Chantal Chambellan Le Levier, pour faire le lien avec les assureurs, pour les cas les plus difficiles.

**Pour contacter la conseillère départementale aux entreprises en difficulté (CDED) :**  
**Mme Michèle FAURE**  
[codefi.ccsf82@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:codefi.ccsf82@dgfip.finances.gouv.fr)  
ou 05.63.21.47.23

Pour plus d'informations : <https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Actualites/Commerces-degrades-les-mesures-destinees-aux-professionnels-impactes>